

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2014

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents :

M.GIROT Thierry, M.GIRAUD Fabien, M.VALETTE Michel, Mme CHAMBARD Chantal, Mme CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme COURTAULT Joëlle, Mme CURINIER Maria Isabel, M. EYMARD Frédéric, Mme FAURE Monique, Mme MAGALDI Bernadette.

Absents excusés : néant

ORDRE DU JOUR

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

1) Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du : 28 mars 2014

3) Présentation et vote des comptes administratifs 2013,

Monsieur le Maire, assisté de Mme THOMAS Michelle, secrétaire de Mairie, expose au Conseil Municipal, après les avoir porté à la connaissance de M.BEAUCOUSIN, Trésorier du CHEYLARD, les 5 comptes administratifs 2013 : Commune, Eau, Assainissement, Zone d'Activités et CCAS.

Compte administratif du Budget de la Commune :

Fonctionnement :

Recettes : 425 088,47 €

Dépenses : 332 186,88 €

Excédent : 92 901,59 €

Investissement :

Recettes : 248 759,81 €

Dépenses : 211 525,64 €

Excédent : 37 234.17€

Restes à réaliser à reporter en 2014 :

Recettes d'investissement : 56 603,00 €

Dépenses d'investissement : 81 762,00 €

Compte administratif du budget de l'Eau :

Fonctionnement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 39 085,13 € |
| Dépenses : | 33 290,02 € |
| Excédent: | 5 795,11 € |

Investissement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 16 637,35 € |
| Dépenses : | 15 539,80 € |
| Excédent : | 1 097,55 € |

Compte administratif du budget Assainissement :

Fonctionnement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 38 315,49 € |
| Dépenses : | 29 476,86 € |
| Excédent : | 8 838,63 € |

Investissement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 20 277,99 € |
| Dépenses : | 7 047,37 € |
| Excédent : | 13 230,62 € |

Compte administratif du budget de la Zone d'Activités :

Fonctionnement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 12 119,43 € |
| Dépenses : | 2 140,03 € |
| Excédent : | 9 979,40 € |

Investissement :

| | |
|------------|-------------|
| Recettes : | 11 053,67 € |
| Dépenses : | 1 595,69 € |
| Excédent : | 9 457,98 € |

Compte Administratif du budget C.C.A.S :

Fonctionnement :

| | |
|------------|------------|
| Recettes : | 750,00 € |
| Dépenses : | 3 536,79 € |
| Déficit : | 2 786,79 € |

Résultat de clôture des Comptes Administratifs 2013: **188 722,77 €**

.Après délibération et vote réglementaire en l'absence de M. le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion, transmis par le trésor public, pour l'année 2013.

4) Présentation et vote des Budgets 2014 :

Monsieur le Maire et Mme THOMAS Michelle présentent au Conseil Municipal les Budgets 2014 de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement, de la Zone d'Activités ainsi que du CCAS, budgets visés au préalable par M. BEAUCOUSIN.

Budget primitif de la Commune :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **457 712,76 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **302 040,70 €**

Budget primitif de l'Eau :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **50 152,48 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **108 964,43 €**

Budget primitif de l'Assainissement :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **64 207,09 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **95 698,19 €**

Budget primitif de la Zone d'Activités :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **9 600,00 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **72 723,01 €**

Budget primitif 2010 du C.C.A.S :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **3 779,19 €**

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les budgets 2014.

5) Vote des Taux d'imposition Taxe d'habitation et taxes foncières :

M. le Maire propose au Conseil Municipal le maintien du taux des taxes au niveau de 2013, rappelant qu'elles n'auront été augmentées qu'une fois en cinq ans de 0,5%. Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2014.

6) Ressources humaines : renouvellement contrat CAE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le contrat CAE-CUI d'un agent d'entretien des bâtiments et des espaces collectifs, pour un an à temps complet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement d'un contrat aidé de droit privé (CAE-CUI) pour 35 heures hebdomadaires et pour une durée d'un an.

7) Subventions Conseil Général : AEP et déneigement – hiver 2013/2014 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit poursuivre les travaux dans le cadre du 10^{ème} programme de l'adduction de l'eau potable et de l'assainissement. Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions éligibles auprès des services de l'agence de l'eau et du département pour l'achat et la pose d'un compteur au château d'eau.

M. Le Maire fait part à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement d'être subventionnés par le Conseil Général, sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la commune d'Arcens les subventions qui lui sont attribuées par l'agence de l'eau. Le Conseil Général percevra pour notre compte les subventions qu'il s'engage à nous reverser. Le Conseil Municipal ; après délibération et vote à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Conseil Général, pour la durée du 10^{ème} programme, à percevoir ces subventions et à les reverser à la Commune ,

D'autre part, suite au règlement d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales adopté le 19 octobre 2009 par le Conseil Général, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Général pour une subvention dans le cadre du déneigement 2013/2014.

8) Délibérations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse – Conservatoire propose le renouvellement de la convention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école avec la commune d' Arcens, de septembre 2014 à septembre 2015. Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité nomme Monsieur GIROT Thierry délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S,D,E,A).

9) Questions diverses :

Le Conseil Municipal discute sur une éventuelle « zone 30 » vers l'école publique, afin de sécuriser la sortie des élèves ainsi que les diverses options qui pourraient limiter la vitesse lors de la traversée de l'agglomération par les véhicules motorisés, qui malheureusement dépassent souvent les 50 km/h réglementaires.

Monsieur le Maire rappelle les prochains rendez-vous :

- Élections Européennes **le 25 mai 2014.**
- Prochain Conseil Municipal le **23 mai 2014.**

-La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
GIROT Thierry.